

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 26 septembre 2022 à 19 heures 30, à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

#### 1. 1108, RUE RICHELIEU – ZONE H-328

##### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre les dérogations suivantes :

- 1) Un agrandissement d'une hauteur inférieure au minimum de 77 % de la superficie du bâtiment principal, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* limite à 50 % cette proportion en cour arrière;
- 2) Des fenêtres plus larges que hautes alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* exige des fenêtres plus hautes que larges.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de la séance du 26 septembre 2022 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com/>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com/>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 26 septembre 2022, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Beloeil (Québec) J3G 4S9

Courriel : [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 26 septembre 2022.

Donné à Beloeil, ce 8 septembre 2022

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Télécharger l'avis public

